



L'OMS AU COEUR D'UNE NOUVELLE CRISE

Le 14 avril dernier, le président des États-Unis, Donald Trump, déclarait suspendre la contribution des États-Unis à l'OMS du fait de son retard dans l'information concernant le virus, mais également du fait de son martèlement d'information inexacte. (Notamment sur la transmission interhumaine du virus).

Deux choses sont notamment reprochées : la première concerne les connexions idéologiques du président de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, ancien militant du front de libération du peuple du Tigre. Ce dernier entretient des relations profondes avec la Chine comme peut le démontrer des prêts de 12 milliards de dollar en 2000 pour la modernisation du Pays, mais c'est également en Éthiopie qu'atterrisse les gros porteurs chinois de masque et Kit « anti-Covid », le tout affrété par une compagnie Ethiope. Ces éléments laissent donc penser que l'OMS est, indirectement, contrôlée par la Chine.

La deuxième problématique concerne quant-à-elle le financement de l'OMS. En effet, cette dernière est financé à 80% par le secteur privé, avec en premier donateur la fondation Bill-et-Melinda-Gates détenu par Bill Gates (dont Tedros Adhanom Ghebreyesus fut membre du conseil d'administration en 2008-2009). Le second donateur est GAVI (Global alliance for Vaccines and Immunization) détenu elle aussi par Bill Gates. Ainsi même si aucune preuve de conflit d'intérêt n'est avancée, la question peut être de savoir s'il est normal d'avoir une organisation supranationale de droit public (OMS) qui soit financée en très grande partie par un seul Homme, privée ?



TRANSPORT - La mise à mort d'un géant de l'aviation

Un choc mais une décision estimée nécessaire à la survie de l'entreprise.

En effet, Air France KLM, dont l'activité était au point mort depuis le début de la crise du coronavirus et la fermeture des frontières, arrêtera la sortie de sa flotte A380, près de trois ans avec la date initialement convenue, selon un communiqué en date du 20 mai 2020.



Trop polluant (avec une consommation de près de 25% de carburant en plus que les autres avions) et trop couteux, et ce malgré un soutien financier de l'Etat de 7 milliards d'euros, la compagnie aérienne n'a pas d'autre choix que d'entamer une stratégie de simplification de sa flotte, alors qu'elle compte reprendre progressivement ses vols d'ici la fin du mois de juin (sous réserve bien sur de la levée de restriction de voyage).

Développement), le stock de carbone contenu dans les forêts diminue fortement pour près des trois quart d'entre elles.

Alors que l'objectif fixé par l'Accord de Paris est actuellement de contenir le réchauffement climatique global en dessous de 2°C, l'heure est à l'inquiétude, d'autant plus que chaque degré d'augmentation de la température libérerait 51 milliards de tonnes de CO2 dans l'atmosphère.



ÉNERGIE - La définition des objectifs énergie-climat des dix prochaines années

Deux décrets du 21 avril 2020 viennent fixer la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la stratégie nationale bas-carbone.

Le premier, décret n°2020-456 du 21 avril 2020, définit les priorités d'action pour la gestion des formes d'énergie pour la période 2019-2028. L'objectif étant d'atteindre une neutralité carbone. Pour cela, le gouvernement souhaite bannir les énergies fossiles et diversifier le mix énergétique. En effet, le décret requiert en contrepartie un développement considérable des énergies renouvelables, en particulier l'éolien terrestre et le photovoltaïque au sol et sur bâtiment. L'hydroélectricité aura également sa place dans ce mix énergétique.

Le second décret traite de la stratégie bas-carbone (SNBC) qui vient définir une la manière dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit se faire. Cette SNBC a été adoptée pour la première fois en 2015 et révisée en 2018-2019, avec un objectif de neutralité carbone à 2050. Sa dernière révision est celle du décret n°2020-457 du 21 avril 2020 qui met en place des budgets carbone qui viennent plafonner les émissions de gaz à effet de serre au niveau national sur des périodes de cinq ans.



CLIMAT - Un réchauffement climatique qui lui n'est pas sur pause

Selon une étude scientifique publiée le 21 mai 2020, les forêts tropicales pourraient perdre leur rôle de réservoir majeur de carbone, et en devenir des émettrices.

Ce scénario, s'il fait froid dans le dos, n'en est pas pour le moins obsolète. En effet, au-delà de 32°C, selon Bruno Hérault, spécialiste des forêts tropicales dans l'unité Forêts et Sociétés au CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le

Conseil d'État, ordonnance du 17 avril 2020, N°439949

Les juges des référés du Conseil D'État se sont prononcés sur l'affaire de plusieurs fournisseurs qui avaient acheté de l'électricité ainsi que des garanties de capacité auprès d'EDF.

L'épidémie ayant entraînée de fortes diminutions de la consommation d'électricité en France, les fournisseurs se sont trouvés dans l'obligation d'écouler la partie excédentaire de l'électricité achetée à des prix du marché très inférieurs. La CRE (commission de régulation de l'énergie) premier saisit, sur une question de force majeure, a rejeté la demande des fournisseurs alternatifs le 26 mars 2020. Les fournisseurs ont alors saisi le juge des référés du Conseil d'État demandant la suspension de l'exécution de la délibération de la CRE. Les juges de la haute juridiction ont débouté les requérants en énonçant que la condition d'urgence de la force majeure n'est pas satisfaite.

Conseil d'Etat, ord., 18 mai 2020, req. n° 440442 et 440445

Le Conseil d'État rappelle qu'un dispositif de surveillance policière utilisant la captation d'images de personnes par drones constitue un traitement de données à caractère personnel et doit dès lors assurer un certain nombre de garanties pour être licite.

Conseil d'État le 3 avril 2020, N°426941

Le président de la formation de jugement peut, en matière de contentieux des éoliennes, fixer une nouvelle date au-delà de laquelle les parties ne peuvent plus invoquer de moyens nouveaux, à condition que celle-ci ne soit pas inférieure au délai de cristallisation automatique des moyens et que soit respecté le principe du contradictoire.

 **CLIMAT / COVID - Une baisse des émissions carbone plafonnée à 30 % en France pendant le confinement**

Bien que cette chute de rejets carbonés soit un record inégalé, équivalent à 20 millions de tonnes équivalent CO2 évitées, la question des 70% restants reste en suspens. Selon le Haut Conseil pour le climat (HCC), l'aviation a vu ses émissions diminuer drastiquement de 75% et les transports de 60%. Les 40 % restants s'expliquent par la poursuite des livraisons par camion et des voitures encore en circulation pour une minorité d'entre elles.

En revanche, les baisses d'émissions sont bien moindres

dans le secteur de l'industrie (-27%) étant donné que les machines continuent à fonctionner même si l'activité est réduite.

Il en est de même dans la production d'énergie (- 15 %) puisque les centrales à gaz et à

charbon ont continué de nous alimenter ; et dans les bâtiments (- 15 % également), dans la mesure où les habitants confinés ont consommé davantage d'énergie qu'auparavant (pour le chauffage, les appareils électroménagers), ce qui contrebalance la diminution de consommation dans les bâtiments publics et commerciaux. Enfin, les émissions de l'agriculture et des déchets sont restées inchangées.



 **GESTION DES RISQUES - Un restaurant gagne en justice contre AXA, qui avait refusé d'indemniser ses pertes**

Un restaurant gagne en justice contre AXA, qui avait refusé d'indemniser ses pertes.

Le tribunal de commerce de Paris a donné raison en référé à un restaurateur parisien qui avait assigné l'assureur Axa suite à son refus d'indemniser les pertes d'exploitation d'un de ses établissements, fermé dans le cadre de la pandémie. Stéphane Manigold, à la tête du groupe Eclore, estimait que l'assureur avait manqué à ses obligations contractuelles concernant les quatre établissements qu'il dirige. Le restaurateur dénonçait "l'explosive allégation d'Axa France qui soutient "que l'arrêté gouvernemental du 14 mars annonçant que les établissements comme les restaurants ne pouvaient plus accueillir du public, "ne constitue pas une décision de fermeture administrative". Axa avait affirmé que ses contrats ne prévoyaient pas de prendre en charge une "perte d'exploitation lors de décisions par arrêtés ministériels consistant à interdire de façon généralisée l'accès au public à certains établissements pour lutter contre la propagation d'un virus" .

Le tribunal en référé a tranché en faveur de Stéphane Manigold et a condamné Axa à payer deux mois et demi de pertes d'exploitation calculée sur la marge brute du restaurant, soit 70.000 euros et 5000 euros d'indemnités.

Selon le directeur de communication, l'assureur va faire appel de cette décision qui aurait été prise dans l'urgence et sans débat sur le fond.

 **UNION EUROPÉENNE - La Commission européenne épingle l'impréparation de la France face au coronavirus**

La Commission européenne épingle l'impréparation de la France face au coronavirus

Selon la Commission européenne, la crise de Covid-19 a mis en lumière des lacunes dans la préparation du système aux situations de pandémie.

La Commission demande à la France de "renforcer la résilience" de son système de santé dans ses premières recommandations depuis la crise liée au Covid-19.

L'exécutif européen souligne "des difficultés à garantir la disponibilité immédiate de professionnels de la santé, de produits indispensables et d'équipements de protection individuelle" au début de la pandémie. Paris a certes "mobilisé sa réserve de personnel et de matériel médicaux et paramédicaux", mais "la coordination de l'action entre tous les segments du système de santé" est resté « difficile ». Bruxelles met également en avant "des problèmes structurels latents" dans le système de santé français, qui "résultent d'un manque d'investissements dans les infrastructures physiques et les ressources humaines, d'une adaptation limitée de l'organisation des services et de la nécessité d'une meilleure coordination entre acteurs privés et publics".

Selon la Commission, ces "difficultés sont aggravées par la persistance de disparités régionales". Elle ajoute que "de nouveaux efforts" pour "faire passer les services de santé au numérique" sont nécessaires, car "la télémédecine est importante en période de pandémie ».